

2018:07:03
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 3^e jour du mois de juillet 2018, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller

Absent : Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 juin 2018
4. Lecture et adoption des comptes de
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Municipalité alliée contre la violence-résolution d'appui
 - 5.2. Comité de la vierge – demande de commandite
6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Responsable des loisirs et de la vie communautaire – Léa Tremblay
 - 6.2. Chargé de projet – Vicky Lemieux
 - 6.3. Village-Vacances Petit-Saguenay – Cautionnement marge de crédit
 - 6.4. MRC du Fjord du Saguenay – Mise à jour rôle d'évaluation
 - 6.5. MRC du Fjord du Saguenay – Baux annulation des soldes au compte
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Quai Flottant : Autorisation des réparations du quai flottant au coût de 1300\$ par JMY

- 7.2. Régie Incendie – Résolution décaissement de 48 889\$ au fond dédié à l’achat de véhicule incendie à la MRC
- 7.3. Installation Débitmètre
- 7.4. Résolution mandat Denis Curodeau devis de l’étude géotechnique chemin Eugène Morin
- 7.5. CNESST Aréna- installation des sondes
- 7.6. Audrey-Anne Champagne – Prolongement pluvial
- 7.7. Approbation nom de Chemin du Pic
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- 9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 9.1. Aréna de la Vallée – Commandite spectacle
 - 9.2. Aréna de la Vallée – Résolution pour le dépôt des règlements généraux modifiés de l’OTJ
- 10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE
 - 10.1. Budget participatif jeunesse – acceptation du projet choisi
- 11. VARIA
- 12. Rapport des dossiers municipaux
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l’assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2018:07:185 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2018:07:186 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2018:07:187 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de

39 272.66 \$ pour l'année financière **2018**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2018:07:188 PETIT-SAGUENAY ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de la personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE la municipalité de Petit-Saguenay soit proclamée « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

5.2 2018:07:189 SUBVENTION FÊTE DE LA VIERGE 50 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que le comité de la Fête de la Vierge Notre-Dame-du-Saguenay sollicite un don pour l'organisation l'édition 2018 qui se tiendra le 12 août;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser un don de 50 \$ (Ch. 5465) pour l'organisation de l'édition 2018 de la Fête de la Vierge Notre-Dame-du-Saguenay.

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 2018:07:190 EMBAUCHE RESPONSABLE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que Mme Léa Tremblay a terminé sa période d'essai de 3 mois à titre de responsable des Loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que la commission Administration, ressources humaines et finance a procédé à l'évaluation de Mme Tremblay et recommande son embauche officielle pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal embauche Mme Léa Tremblay comme responsable des Loisirs et de la vie communautaire, à partir du 3 juillet 2018, au salaire et conditions de la convention collective en vigueur.

6.2 2018:07:191 EMBAUCHE CHARGÉE DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT - POSTE TEMPORAIRE 4 MOIS (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un employé comme chargé de projet en développement, pour la période pendant que la directrice du développement agira à titre de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe selon les règles de la convention collective et le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Vicky Lemieux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal embauche Mme Vicky Lemieux comme chargée de projet en développement, pour une période de 4 mois à partir du 11 juin 2018, à 35 heures par semaine au taux horaire de 16.00 \$ de l'heure plus 4 % de vacances.

**6.3 2018:07:192 RENOUELEMENT CAUTIONNEMENT MARGE DE
CRÉDIT V.V.F. 1 AN 50 000 \$ (C.M. Art. 83)**

M. Emmanuel Tremblay, conseiller, et Philôme La France, maire, déclarent leurs intérêts et ne prennent pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT qu'en date du 6 avril 1994, monsieur Réjean Carrier directeur général de l'administration financière par intérim du ministère des Affaires municipales, informait qu'il autorise la municipalité de Petit-Saguenay à se porter caution de la Société de gestion V.V.F. St-Étienne, pour un montant de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette marge de crédit à la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise le renouvellement de la marge de crédit de la Société de Gestion V.V.F. St-Etienne au montant de 50 000 \$ à la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay, et ce, pour une période d'un (1) an au taux préférentiel.

QUE M. Philôme La France, maire, et Julien Lavoie, adjoint administratif, soient et sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

**6.4 2018:07:193 APPROBATION 14 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 14 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 26 février 2018 au 6 mars 2018 pour un montant total de 30.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 14 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **-29 800 \$**.

Droits de mutation à percevoir : 30.00 \$

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

10 certificats d'évaluation # 17-165 au 17-174

4 certificats d'évaluation # 18-029 au 18-032

Évaluation au 05-03-2018 =	47 263 900 \$
Variation =	- 29 800 \$
Évaluation au 02-05-2018 =	47 234 100 \$

Remboursements de taxes :

Aucun

6.5 2018:07:194 RADIATION SOLDES TAXES IMPAYÉES DE 4 BAUX DE LOCATION DE TERRAIN (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a transmis des certificats évaluateurs annulant les fiches de quatre (4) baux de location de terrains en terre publique, à savoir les matricules 2836-33-6971, 3034-38-0055, 3434-60-2857 et 4038-48-7052;

CONSIDÉRANT que ces fiches ont des soldes de taxes foncières et d'intérêts comptabilisés impayés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier ces soldes puisque les anciens locataires de ces terrains ont fait faillite et qu'il est impossible de récupérer ces sommes impayées;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de radier les soldes de taxes foncières des matricules suivants, ainsi que les intérêts cumulés au 3 juillet 2018 :

2836-33-6971 : Taxes 186.70 + Intérêts 58.22 = 244.92 \$ (Crédit # 1322)

3034-38-0055 : Taxes 186.70 + Intérêts 58.22 = 244.92 \$ (Crédit # 1323)

3434-60-2857 : Taxes 233.20 + Intérêts 73.76 = 306.96 \$ (Crédit # 1324)

4038-48-7052 : Taxes 364.10 + Intérêts 77.30 = 441.40 \$ (Crédit # 1325)

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 2018:07:195 RÉPARATION QUAIS FLOTTANTS 1300 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé par la résolution 2018:06:170 des réparations temporaires de 300 \$ au quai flottant de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les dommages à la structure étaient plus importants que prévu et qu'il y a lieu de faire réparer un ponton chez un spécialiste en soudure d'aluminium en atelier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de JMY inc. pour la réparation à la structure du ponton, incluant le transport aller-retour à leur atelier de Ville de La Baie, pour un montant de 1524.00 \$ incluant les taxes;

7.2 2018:07:196 DEMANDE DE DÉCAISSEMENT DANS LE FOND DÉDIÉ À L'ACQUISITION DE VÉHICULES UTILISÉS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE PAIEMENT DES ACQUISITIONS DE VÉHICULES FAIT PAR LA RÉGIE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que les sommes demandées ont été utilisées pour l'acquisition de véhicules incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire retirer un montant de 48 889.10\$ pour l'achat de ces véhicules ;

CONSIDÉRANT que le montant retiré soit versé directement à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay autorise la MRC du Fjord du Saguenay à décaisser la somme de 48 889.10 \$ du Fonds dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le service de sécurité incendie, pour le paiement des véhicules suivants auprès de la Régie;

VÉHICULE ACQUIS :	PRIX \$	TPS \$	TVQ \$	TOTAL \$
Unité d'urgence 2012	16 000.00	800.00	1596.00	18 396.00
Peinture unité	7 500.00	375.00	748.13	8 623.13
Camionnette de service	40 666.75	2 033.34	4 056.51	46 756.60
Gyrophare	3 766.21	188.31	375.68	4 330.20
Camion-citerne usagé 3000 gallons	25 000.00	1 250.00	2493.75	28 743.75
Autopompe 4 x 4	139 900.00	6 995.00	13 955.03	160 850.03
TOTAUX	232 832.96	11 641.65	23 225.10	267 699.71

Réclamation de 100 % de la TPS (11 641.65 \$)

Réclamation de seulement 50% de la TVQ (50 % de 23 225.10\$ = **11 612.55\$**)

TOTAL : 232 932.96\$ + 11 612.55\$ = 244 445.51\$ / 5 municipalités

Décaissement par municipalité : **48 889.10\$**

7.3 2018:07:197 INSTALLATION DÉBITMÈTRE BASSINS EAUX USÉES (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition d'un débitmètre pour mesurer la quantité d'eaux usées sortante des bassins d'épuration tel qu'exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de précéder à son installation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les employés municipaux à procéder à l'installation du débitmètre des eaux usées et la location de la machinerie (Yves Houde enr.) nécessaire pour l'excavation, l'estimation des coûts varie entre 1500 et 3000 \$.

**7.4 2018:07:198 MANDAT SOLUTIONS IDC DOCUMENT D'APPEL
D'OFFRES ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – GLISSEMENT DE
TERRAIN RUE EUGÈNE-MORIN (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique exige la réalisation d'une étude géotechnique pour déterminer les solutions envisageables afin de sécuriser la rue Eugène-Morin à l'emplacement du glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que la firme Les Solutions IDC inc. a transmis un prix pour la préparation d'un document simplifié d'appel d'offres de services professionnels et la gestion de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay accepte la proposition des Solutions IDC Inc. pour la préparation d'un document simplifié d'appel d'offres de services professionnels et la gestion de l'appel d'offres, au coût de 2835 \$ plus taxes, représentant 21 heures de travail pour réaliser les éléments suivants :

- Prise de connaissance, lecture et analyse des documents disponibles ;
- Prise de connaissance des attentes de la Municipalité ;
- Établissement de la liste des documents à incorporer dans le document d'appel d'offres ;
- Écriture du document simplifié d'appel d'offres ;
- Corrections, modifications et adaptation du document d'appel d'offres à la suite des commentaires apportés par la Municipalité ;
- Montage d'une grille d'évaluation automatisée, réponses aux questions des soumissionnaires et écriture des addenda ;
- Analyse des soumissions et attribution des notes ;
- Évaluation finale avec les membres du comité de sélection, finalisation de la grille de soumission et production des recommandations.

**7.5 2018:07:199 INSTALLATION SONDE CO-NO2 ARÉNA DE LA VALLÉE
CNESST 7431.86 \$+TX (C.M. art.83-204)**

CONSIDÉRANT que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESS) exige l'ajout d'un détecteur de CO-NO2 et un détecteur de propane à l'aréna de la Vallée pour se conformer aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que la firme RG Technilab a soumis un prix pour la fourniture et l'installation sur place des deux détecteurs pour un montant de 7 431.86 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de RG Technilab pour la fourniture et l'installation sur place des détecteurs CO-NO2 et de propane à l'aréna de la Vallée, pour un montant de 7 431.86 \$ plus taxes;

**7.6 2018:07:200 PROLONGEMENT PLUVIAL RUE DU QUAI
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que Julie et Pierre Tremblay ont vendu un terrain de la rue du Quai (lot 35 rang Nord) et que les nouveaux propriétaires désirent faire du remplissage afin de se construire une résidence;

CONSIDÉRANT que présentement l'égout pluvial de la municipalité se déverse sur ce terrain et que les propriétaires ont fait la demande que l'égout pluvial se rende jusqu'à la rivière, afin de leur permettre de faire du remplissage à égalité avec le terrain voisin;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les employés municipaux à effectuer le prolongement de l'égout pluvial de la rue du Quai sur une distance de 22 mètres et à acquérir les tuyaux manquant pour un montant approximatif de 2000 \$.

QUE la dépense pourrait être moindre s'il est possible de récupérer des tuyaux de l'ancien égout de la rue du Pré lors des travaux du Programme TECQ.

**7.7 2018:07:201 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC (C.M. Art. 83)
APPROBATION NOUVEAUX NOMS CHEMINS
(CHEMIN LÉOPOLD ET CHEMIN DU PIC)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire approuver et officialiser les nouveaux noms de rue et chemins de la municipalité par la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec d'approuver et officialiser les noms de chemins suivants dans la municipalité de Petit-Saguenay (94205) :

(A) Chemin Léopold

(B) Chemin du Pic

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 2018:07:202 SUBVENTION OTJ SPECTACLE SOMNIFRÈRES 1000 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT l'OTJ de Petit-Saguenay organise un spectacle interactif avec les SomniFrères qui se tiendra à l'aréna de la Vallée le 25 août prochain;

CONSIDÉRANT qu'ils sollicitent des commandites pour organiser un événement d'envergure pour la population de Petit-Saguenay et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 1000 \$ (Ch. 5466) à L'OTJ de Petit-Saguenay pour l'organisation du spectacle des SomniFrères le 25 août 2018.

9.2 2018:07:203 DÉPÔT RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE RÉGIE INTERNE DE L'OTJ DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay a présenté au conseil municipal leurs règlements généraux de régie interne modifiés, qui ont été adoptés par le C.A. le 10 avril 2018 et lors de l'Assemblée générale annuelle du 2 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des règlements généraux de régie interne modifiés de l'OTJ de Petit-Saguenay.

10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

10.1 2018:07:204 BUDGET PARTICIPATIF 2018 VOLET PROJET JEUNESSE 5 000 \$ (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a réservé un montant de 25 000 \$ de son budget 2018 offert aux citoyens de Petit-Saguenay pour réaliser des projets avec l'appui de financier de la municipalité.

CONSIDÉRANT que le budget participatif est divisé en deux enveloppes, soit 20 000 \$ pour un projet choisi par la population et 5 000 \$ pour réaliser des projets pour les jeunes d'âge scolaire;

CONSIDÉRANT que pour le projet jeunesse 2018, les élèves ont voté sur 3 propositions de projet lors d'une rencontre en juin dernier à l'école du Vallon;

CONSIDÉRANT que les élèves ont voté en majorité pour le projet #2, soit l'installation d'une balançoire 4 places et d'une tyrolienne;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde le budget participatif jeunesse 2018 de 5 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une balançoire à 4 places et d'une tyrolienne;

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel pour le mois de juin, eau usée

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel pour le mois de mai et juin, eau potable.

BIBLIOTHÈQUE DE PETIT-SAGUENAY

Rapport annuel 2017-2018

CNECSST

Rapport d'intervention en santé et sécurité au travail et suivi sur les correctifs demandés.

SOCIÉTÉ D'HABITATION

Copie d'une lettre de rappel envoyée à l'office municipal d'habitation de Petit-Saguenay pour l'obtention des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

RECYC-QUÉBEC

Bon de récupération de pneus

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Information sur l'actualisation des systèmes informatiques et leur impact pour la municipalité

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Avis sur la non-responsabilité de la municipalité et de la fermeture du dossier de réclamation d'Annick Lavoie.

MUSÉE AMÉRINDIEN DE MASHTUIATSH

Invitation à l'inauguration du musée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Résumé de la demande faite par La Bleuetière Saguenoise pour l'utilisation à des fins autre que l'agriculture d'une partie des lots 23,24,25.

OFFICE D'HABITATION SAGUENAY LE FJORD

Demande d'information sur les intentions de la municipalité quant aux diverses demandes des locataires de l'Office d'habitation.

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

Réponse positive à la demande de financement relative à la Politique de soutien aux projets structurants.

AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC

Relevé du versement de la remise mensuelle de la taxe sur le financement des centres 9-1-1.

SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC

Présentation du budget révisé.

CLASSIQUE WASKAHEGEN

Invitation au tournoi de golf pour recueillir des fonds pour la Fondation Fernand Chalifoux.

LA VOIX DU VRAC

Magazine sur le transport en vrac

G+ MUNICIPAL

Bulletin d'information pour les ressources humaines

CNECSS

Rapport d'intervention suite à la visite du 12 juin pour vérifier les correctifs mis en place.

FINANCES QUÉBEC

Rapport et chèque pour le remboursement des compensations tenant lieu de taxes.

REVENU QUÉBEC

Avis de remboursement de la TPS pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours : Lancement de la saison touristique, discussion sur la Politique sur l'immigration à la MRC, de la pénurie de main-d'œuvre et de l'avenir de la statue Notre-Dame-du-Saguenay.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 19 h 03, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2018:07:187 – 2018:07:189 – 2018:07:190 - 2018:07:191 – 2018:07:194 – 2018:07:195 – 2018:07:197 – 2018:07:198 – 2018:07:199 – 2018:07:200 – 2018:07:202.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim